



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 juin 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 juin 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de présents participant au vote : 53

Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur François DESEILLE
Madame Christine MARTIN
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Claire TOMASELLI
Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nuray AKPINAR-ISTIKUAM
Monsieur Franck LEHENOFF
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Nadjoua BELHADEF
Monsieur Marien LOVICH
Madame Kildine BATAILLE
Madame Delphine BLAYA
Monsieur Joël MEKHANTAR
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Marie-Odile CHOLLET

Monsieur Jean-Paul DURAND
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Vincent TESTORI
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Bassir AMIRI
Madame Mélanie BALSON
Madame Catherine DU TERTRE
Madame Nora EL MESDADI
Madame Danielle JUBAN
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Laurence GERBET
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Céline RENAUD
Madame Caroline JACQUEMARD

Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Axel SIBERT
Monsieur Patrice CHATEAU
Madame Stéphanie MODDE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Fabien ROBERT
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Philippe THIRION
Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Pierre PRIBETICH
Monsieur François REBSAMEN

Membres absents :

Monsieur Christophe BERTHIER pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Jean-Patrick MASSON pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Jean-François COURGEY pouvoir à Madame Delphine BLAYA
Monsieur David HAEGY pouvoir à Madame Christine MARTIN

OBJET : FINANCES

Budget supplémentaire de l'exercice 2025

Le budget primitif 2025 ayant été voté le 27 janvier 2025 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a, en premier lieu, pour objet :

- de procéder à la reprise dans le budget 2025 des résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent (2024), conformément à leurs modalités d'affectation définies par le conseil municipal lors de sa présente séance ;
- d'intégrer les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2024 (reports de 2024 en 2025).

En second lieu, il permet également de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

A cet égard, le présent budget supplémentaire permet essentiellement :

- de prendre en compte les dispositions définitives de la loi de finances, et en particulier l'absence de contribution de la Ville de Dijon, en 2025, au nouveau dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales ;
- de mettre à jour les prévisions de recettes afférentes à la fiscalité directe et aux dotations de l'État ;
- de prendre en compte des recettes de fonctionnement au titre de loyers ou de remboursement exceptionnel ;
- d'ajouter des crédits pour des acquisitions de terrains ;
- de permettre le versement d'une subvention complémentaire de fonctionnement au Centre communal d'action sociale et d'une subvention d'investissement à l'association des restos du coeur, sous réserve de l'approbation de leur attribution par le conseil municipal ;
- de réactualiser les crédits de paiement de deux autorisations de programme ;
- de percevoir de nouvelles subventions d'investissement de différents partenaires financiers ;
- d'augmenter les crédits au titre des provisions pour risques.

Les autres mouvements de crédits proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire constituent des ajustements essentiellement techniques et comptables.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et en particulier son article L. 2311-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du conseil municipal du 17 juin 2021 ;

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'approuver** le budget supplémentaire de l'exercice 2025, conformément à la maquette budgétaire ainsi qu'au détail des principales opérations nouvelles présenté dans le rapport annexé à la présente délibération ;
- **d'approuver** l'attribution d'une subvention complémentaire de fonctionnement à hauteur de 943 425 € au Centre Communal d'Action Sociale de Dijon (CCAS) ;
- d'autoriser, Madame la Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

SCRUTIN POUR : 49

ABSTENTION : 3

CONTRE : 7

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 6 PROCURATION(S)

